



SERVICE DEPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2023

ÉPREUVE DE COMPTE RENDU

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un compte rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel.

Ce compte rendu a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et à analyser une situation ainsi qu'à se situer dans son environnement.

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 14 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Chef d'équipe au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 911, vous êtes le caporal-chef Alpha, affecté au centre d'incendie et de secours ECHO.

Le 31 décembre 2022 à 7h00, votre chef de garde vous affecte sur le premier départ Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL) pendant 24h, à la fonction de chef du binôme d'attaque. L'effectif de la garde est dimensionné pour l'occasion à 1/5/12.

À 22h36 les bips retentissent pour annoncer un départ groupe incendie composé de 2 engins pompes, d'une échelle aérienne et d'un chef de groupe. Il s'agit d'un départ de feu dans la « salle napoléon » n°206 au musée Bozart de la ville de BRAVOCITY. Une fumée noire et importante est signalée.

À votre arrivée sur les lieux, 15 minutes plus tard, votre chef d'agrès donne l'ordre « En reconnaissance ».

Devant l'entrée principale se trouve le conservateur du musée. Averti par le gardien, ce dernier s'est rendu immédiatement sur les lieux. Les chefs d'agrès et le chef de groupe partent en reconnaissance avec le conservateur. Dès leur retour, les missions sont réparties comme telles par le chef de groupe :

- Le premier engin pompe, dans lequel vous êtes affecté, a pour mission la reconnaissance et l'extinction du foyer,
- Le deuxième engin pompe et échelle aérienne, a pour mission d'écartier, isoler et protéger les différentes toiles exposées au sinistre.

Votre chef d'agrès vous ordonne : « Extinction du foyer au moyen d'une LDV 250 L/min maximum. Pour cela, établissement d'une lance sur division mixte, emplacement de la division sur le palier du 1^{er} étage et point d'attaque sur le palier du 2^e étage ».

Votre double porte lance, le caporal Delta vous demande la possibilité de prendre la lance pour son aguerrissement. Vous acceptez et vous lui répercutez l'ordre du chef d'agrès.

Malgré vos consignes, le caporal Delta a utilisé un grand débit d'eau sur la phase d'extinction, entraînant un ruissellement important sur l'étage inférieur. Les œuvres non soumises directement à l'incendie et extraites par les autres binômes ont été touchées par les dégâts des eaux. Le chef de groupe et le conservateur constatent les dégradations sur les œuvres d'art qui sont significatives. Il s'agissait essentiellement de toiles d'artistes modernes de grande valeur.

Le chef de centre vous demande de rédiger un compte-rendu à son attention. À l'aide des éléments du sujet et du dossier et en mobilisant vos connaissances professionnelles, vous rendrez-compte de la situation et mettrez en évidence les enjeux liés à ce type d'intervention.

Liste des documents :

Document 1 : Ordre de départ - 31 décembre 2021 - 1 page

Document 2 : Plans des étages du musée Bozart - *mba-lyon.fr* - 2020 - 1 page

Document 3 : Fiche du plan de sauvegarde des œuvres (extrait) - 1 page

- Document 4 :** « Tous ces musées ravagés par les flammes » - Roxana Azimi - *Le Monde* - 10 septembre 2018 - 2 pages
- Document 5 :** « Guide de techniques opérationnelles - Établissements et techniques d'extinctions » (extrait) - *Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises* - 29 août 2018 - 3 pages
- Document 6 :** « Le plan de sauvegarde des biens culturels » - *Ministère de la culture et de la communication* - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

31/12/2022 22:36/ Messagerie d'alerte pour le centre : BRAVOCITY

INTERVENTION : 69430 CIS ECHO

NATURE : FEU DE STRUCTURE

OBSERVATIONS : Déclenchement alarme incendie avec dégagement de fumée. Gardien sur place

ADRESSE : 20 Place de la République

Ville de BRAVOCITY

Précisions : ETARE n°21 Musée des Bozart

COORDONNEES 1 :

DFCI : COORDONNEES GPS : 15° 46' 01'' N 14° 50' 01'' E

PRECISIONS :

Personnels/Equipes **Engins** **Fonctions**

FPTL 01 INC
CA FPTL : ADJ Charlie
COND FPTL : CCH Fox-Trot
CHEF D'EQUIPE 1: CCH Alpha
EQUIPIER 1: CPL Delta
CHEF D'EQUIPE 2: CCH Golf
EQUIPIER 2 : CPL Hotel

CA FPT : ADC Mike FPT 01 INC
COND FPT : SGT Papa
CHEF D'EQUIPE 1: CCH Québec
EQUIPIER 1: CPL Tango
CHEF D'EQUIPE 2: CCH Zulu
EQUIPIER 2 : CPL Roméo

CA EPC : SCH Sierra EPC 01 INC
COND EPC : CCH Uniform
EQUI. EPC : CPL Victor

VL 01 VLCDG
CHEF DE GROUPE : LTN X-RAY

DEMANDEUR : Mr November
TELEPHONE : 04/72/10/17/40

AUTRES MOYENS AU DEPART :

DOCUMENT 2 - Plans des étages du musée Bozart

1^{er} ÉTAGE LEVEL 1



ANTIQUITÉS

ANTIQUITIES

101-116

101-109

ÉGYPTE

110

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

111-112

GRÈCE

113

ROME ET L'EMPIRE



OBJETS D'ART / SCULPTURES

DECORATIVE ARTS / SCULPTURES

117-136

119

MOYEN-ÂGE

125

GALERIE DES ARTS DE L'ISLAM

128-136

OBJETS D'ART



MÉDAILLER

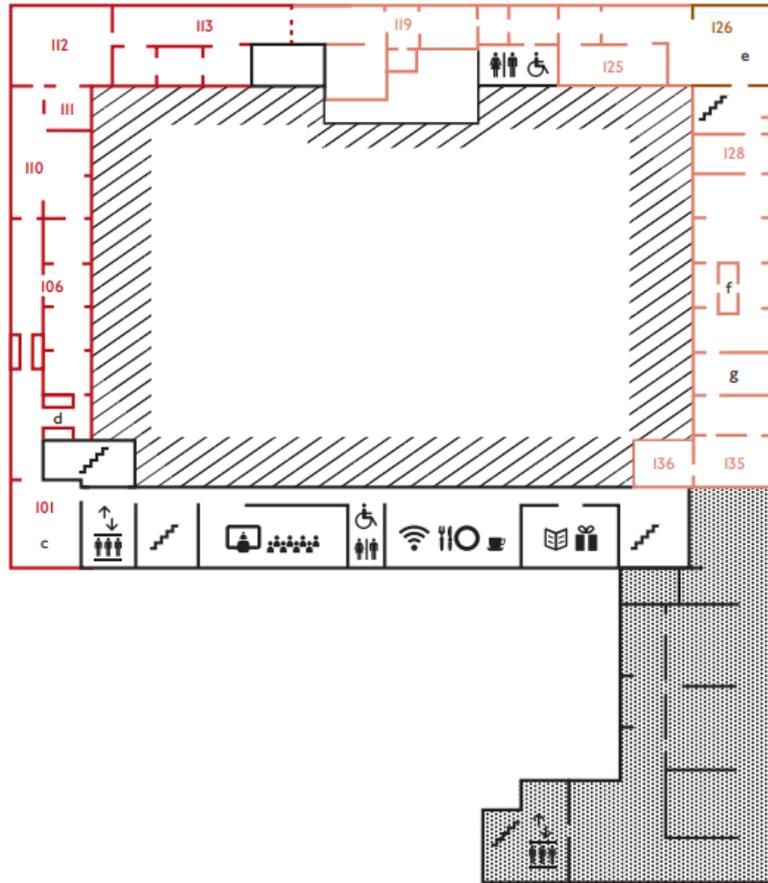
COINS AND MEDALS

126



ESPACES D'EXPOSITIONS

EXHIBITION GALLERIES



2^e ÉTAGE LEVEL 2



PEINTURES / SCULPTURES

PAINTINGS / SCULPTURES

201-240

201-202

ESPAGNE 15^e S. - FRANCE 16^e S.

206-207

ITALIE 17^e S.

208

ESPAGNE 16^e S. - 17^e S.

209

FRANCE 17^e S.

212-214

PAYS-BAS 17^e S.

217

SALON DES FLEURS

219-230

1850-1900

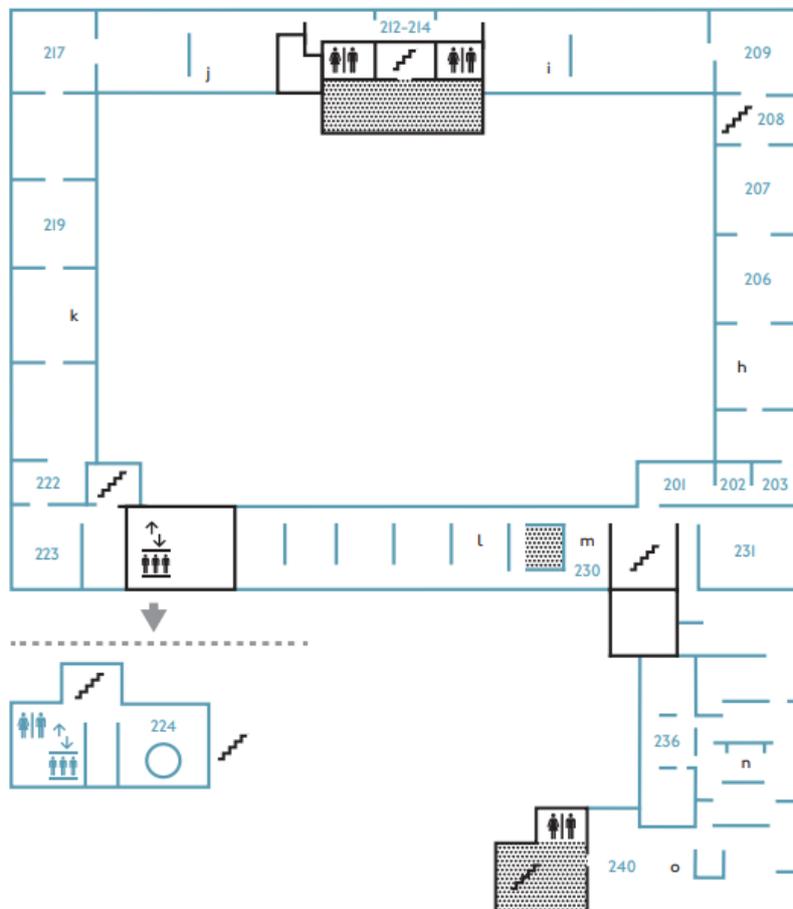
231-240

ART MODERNE



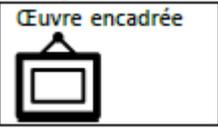
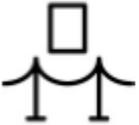
ESPACES D'EXPOSITIONS

EXHIBITION GALLERIES



DOCUMENT 3

Fiche du plan de sauvegarde des œuvres (extrait)

Galerie Bozart <i>Pascal Muignard, fragments d'une écriture</i> <i>Terrasse à Rome</i>	P2 - Evacuer N° de sauvetage : 4
Description de l'oeuvre N°93 Dessin Lever de soleil 27 x 112 cm	Photo de l'oeuvre
Type d'oeuvre  Présentation <i>Accrochage</i>  <i>Ensemble</i>  Poids  Format 	
Effectifs 	
Commentaires 3 Mirror plates (2 en haut et un en bas)	

Tous ces musées ravagés par les flammes

Par Roxana Azimi

Publié le 10 septembre 2018

Un incendie a réduit en cendres un patrimoine considérable au Musée national de Rio. Malchance ou défaut de maintenance, d'autres institutions ont été par le passé la proie des flammes. Au Brésil, en Indonésie, en Inde et en France le patrimoine culturel a payé un lourd tribut.

2 septembre 2018 : le Musée de Rio ne répond plus

C'est une catastrophe absolue : le Musée national de Rio, le plus grand d'histoire naturelle d'Amérique latine, a été ravagé par les flammes. En cause le piteux état de maintenance de cet édifice vieux de deux cents ans, plombé par des coupes budgétaires. La majeure partie de sa riche collection, qui remontait jusqu'aux temps préhistoriques, est partie en fumée.

16 janvier 2018 : la mer prend feu à Jakarta

Début 2018, les flammes détruisent 60 % du Musée de la marine à Jakarta, situé dans un entrepôt datant du XVII^e siècle. Si les visiteurs et le personnel de l'établissement a eu le temps de prendre la fuite, la collection, qui comprenait notamment des bateaux en bois et des cadeaux diplomatiques offerts par les Etats-Unis et l'Australie, a été sévèrement endommagée.

26 avril 2016 : extinction du dinosaure à New Delhi

Provoqué par une installation électrique défectueuse, un incendie se propage dans les six étages du Museum d'histoire naturelle à New Delhi, en Inde. La plupart des collections, installées à l'ouverture du bâtiment, en 1972, sont perdues, notamment les restes fossilisés d'un dinosaure vieux de 160 millions d'années. Un des plus grands animaux à avoir jamais marché sur Terre.

2 janvier 2003 : le château de Lunéville hanté par les flammes



Le château de Lunéville en Meurthe-et-Moselle. DOMINIQUE GRANDEMANGE / AFP

La demeure des ducs de Lorraine semble maudite : pas moins de treize incendies l'ont frappée depuis 1719. Le dernier en date s'est produit en 2003, à la suite d'un court-circuit dans la chapelle. Les pertes sont inestimables : la bibliothèque militaire, l'apothicaire et les anciens appartements sont détruits. Le chantier de reconstruction coûtera 100 millions d'euros.

22 juillet 1997 : miracle au Palais de Chaillot



À l'époque, Guy Cogeval, directeur du Musée des monuments français, donne l'alarme : un incendie d'origine accidentelle embrase la toiture de l'aile Est du Palais de Chaillot, qui abritait alors son établissement, ainsi que la Cinémathèque. Si l'édifice fut endommagé, les collections de moulages en plâtre et le fonds d'affiches de film furent relativement épargnés.

 <p>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES</p>	<p>Guide de techniques opérationnelles <i>Etablissements et techniques d'extinction</i></p>	<p>ETEX-STR-TDE</p>
<p><i>Techniques d'extinction</i></p>		

(...) **1. Principes généraux**

Les connaissances sur le système feu et les évolutions technologiques ont considérablement modifié les actions du porte lance et du binôme de manière générale.

Il existe aujourd'hui de nombreux matériels permettant de faire face aux différentes situations. Leur choix et leur utilisation dépendent avant tout de l'organisation locale permettant de couvrir le risque de feux de structures, mais aussi de la plupart des autres typologies de feu (à l'air libre, végétation, ...).

La présente série de fiche décrit les principales méthodes d'application de l'eau, voire d'autres agents extincteurs :

- ETEX-STR-TDE-1-Refroidissement de fumée ;
- ETEX-STR-TDE-2-Techniques d'extinction directe (painting, penciling, ricochet) ;
- ETEX-STR-TDE-3-Techniques d'extinction indirecte ;
- ETEX-STR-TDE-4-Technique d'extinction combinée (Attaque massive, ZOT, 8, ...) ;
- ETEX-STR-TDE-5-Technique de traitement des situations pré-backdraft ;
- ETEX-STR-TDE-6-Technique de repli sous écran hydraulique ;
- ETEX-STR-TDE-7-Technique de gestion des feux pilotés par le vent ;
- ETEX-STR-TDE-8-Attaque d'atténuation ;
- ETEX-STR-TDE-9-utilisation des moyens portatifs de projection d'agent extincteur (en cours de réalisation).

Le choix d'une méthode repose avant tout sur l'analyse de la situation. Il peut nécessiter aussi l'application de méthodes décrites dans le guide de techniques opérationnelles de ventilation.

2. Utilisation des lances

2.1. Principes d'utilisation

Les évolutions techniques de ces dernières années rendent les lances à eau à main de plus en plus performantes. Il convient donc de s'appropriier ces matériels afin d'en optimiser le fonctionnement en agissant sur :

- La forme du jet (et donc de la manière dont l'eau est projetée : fines gouttelettes, « paquets d'eau », ...).
On peut utiliser plusieurs termes
 - Diffusion (le plus courant),
 - Distribution ;
 - Dispersion.
- La quantité d'eau selon deux facteurs :
 - Le débit
 - La durée d'ouverture.
- L'angle d'application (angle du jet par rapport au sol).
- La gestuelle d'application qui associe une distribution dans l'espace et le temps (impulsion(s), T, Z, O, 8, etc...)

Le vocabulaire utilisé doit donc s'adapter à ces techniques (impulsions, écran hydraulique, ricochets, ...). Les différentes fiches précisent la nature des actions à réaliser avec les lances.

2.2. Tableau de synthèse des différents types de jets

Nature du jet	Domaine d'application	Observations
Jet droit	Atteindre une cible à distance (atténuation ; attaque massive ; ricochet ; ...). Atteindre les matériaux fibreux (tissus, bois, ...). D'une manière générale, le mouillage et le refroidissement des matériaux en feu.	Ce jet est généralement consommateur d'eau. Le débit ayant une influence sur la distance projetée
Jet brisé	Envoi d'une masse d'eau sur des surfaces combustibles en limitant l'effet cinétique du jet droit.	Diffuseur de lance positionné complètement à droite et robinet de lance ouvert très partiellement.
Jet diffusé d'attaque	Refroidissement des fumées et gaz chauds et attaque massive. Générer une ventilation favorisant la progression du binôme ou pour ventiler un volume.	Le porte lance agit sur le débit, l'angle du cône de diffusion et l'angle d'application.
Jet diffusé de protection	Protection du binôme par rapport à un rayonnement important (foyer, phénomène à cinétique rapide).	Ce jet est préconisé dans le but de protéger l'équipe. Formation d'un écran hydraulique qui n'a que très peu d'incidence mécanique sur le volume gazeux.
Jet purge (grosses gouttes)	Refroidissement direct des matériaux en feu.	Utilisé principalement lors des phases de déblai et avec de faibles débits, afin de maîtriser l'accumulation d'eau.

3. Action du binôme

3.1. Rôle du chef d'équipe (porte-lance)

En concertation avec le chef d'agrès, en fonction de l'action à mener et en application des principes décrits dans le guide de doctrine opérationnelle sur les incendies de structure, mais aussi des quelques éléments techniques décrits ci-avant, le chef d'équipe choisit le type d'établissement adapté à la situation (sac d'attaque, dévidoir, tuyaux en écheveaux, ...), ainsi que la manière d'utiliser sa lance.

Ce choix repose en général sur les éléments suivants :

- lecture du feu,
- lecture du bâtiment,
- analyse des activités au sein de ce dernier (habitation, activités tertiaires, industrielles, ERP, ...).

Il participe également à la reconnaissance permanente dans la structure, afin d'adapter la réponse opérationnelle aux enjeux et aux contraintes identifiées.

Il complète le matériel en fonction de la mission.

Il veille au maintien des conditions de ventilation déterminées (anti ventilation, ventilation d'attaque).

Le porte-lance rend compte régulièrement au chef d'agrès du résultat de ses actions et des éventuels besoins complémentaires.

Nota : une extinction prenant un temps inhabituel, doit faire l'objet d'une remontée d'information au chef d'agrès. La méthode utilisée peut en effet être inappropriée à la situation et doit alors faire l'objet d'une réorientation.

Le porte-lance prend les décisions nécessaires à la préservation de la sécurité du binôme, en collaboration avec son équipier et son chef d'agrès et en particulier :

- l'ouverture sécurisée des ouvrants ;
- le placement judicieux dans le sens de tirage, en amont du foyer (la zone entre le foyer et le sortant doit être évitée).

Avant de pénétrer dans un local, le porte-lance doit :

- Se placer dans la position la plus basse possible, à l'écart des effets éventuels d'un phénomène thermique ;
- Rechercher les signes d'alarme significatifs des accidents thermiques et rendre compte à son chef d'agrès en cas de nécessité ;
- Prévoir un chemin de repli jusqu'à une zone de sécurité ;
- S'assurer que les conditions sont remplies pour pénétrer dans le local.

Lorsqu'il pénètre dans un local, le porte-lance doit :

- Explorer le local dans la position la plus basse possible, par avancées successives, en évitant de rester dans le sens du tirage et en mettant en œuvre les techniques d'extinction adaptées à la situation ;
- Adapter le jet de la lance en respectant le débit commandé ;
- Se replier en cas d'une baisse anormale d'arrivée de l'eau à la lance et rendre compte ;
- Utiliser l'eau strictement nécessaire à l'extinction.

3.2. Rôle de l'équipier (double porte-lance)

L'équipier facilite le travail du chef d'équipe en :

- Ajustant l'établissement pour éviter les coudes, les coincements (sous les roues des véhicules dans la rue, angles de portes, barrières d'escaliers, ...) ;
- Evitant qu'il soit dans des zones à risque pour sa pérennité (bris de verres et objets contendants, matières incandescentes ou chaudes, traversée de route, ...) ;
- Le faisant suivre lors de la progression ;
- L'aidant à obtenir l'angle d'application adéquat (en appuyant sur le tuyau ou au contraire en le soulevant).

Il participe activement à la sécurité du binôme et des intervenants en général en :

- se plaçant de l'autre côté du tuyau pour avoir un champ de vision complet et ainsi améliorer sécurité de l'équipe (équipier + chef d'équipe = 360°) ;
- observant le feu et en informant le chef d'équipe de tout signe d'aggravation de la situation.

Lors d'un repli, l'équipier peut être amené à s'éloigner un peu du chef d'équipe, afin de tirer le tuyau.

3.3. Gestion des efforts au sein du binôme

La gestion des efforts entre le chef d'équipe et l'équipier est un élément important à prendre en compte pour la bonne réalisation de la mission. Le binôme, par différentes actions concertées, agit sur le système feu afin de sauver les personnes et protéger les biens.

L'équipier est généralement le plus sollicité physiquement, car il manipule en continu l'établissement, agit sur les ouvrants, déplace des matériaux et meubles, afin que le chef puisse agir sur le feu et ses effets le plus efficacement possible.

En cas de découverte de victime, il peut être pertinent d'opérer un changement de personnel, afin que le chef d'équipe, probablement moins fatigué que l'équipier, prenne en charge la victime. L'équipier peut alors être amené à utiliser la lance, le temps de l'extraction de la victime.

Les équipiers doivent savoir manipuler ces outils et les adapter aux situations susceptibles d'être rencontrées afin de garantir un maximum d'efficacité pour le binôme.

(...)

DOCUMENT 6



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction générale des patrimoines

LE PLAN DE SAUVEGARDE DES BIENS CULTURELS

Dans le cadre de la protection du patrimoine culturel, il est demandé à tous les chefs d'établissements culturels et aux conservateurs des cathédrales de réaliser leur plan de sauvegarde des biens culturels, qui sera le document opérationnel en situation d'urgence.

La protection du patrimoine culturel comprend trois types de mesures, qui se complètent :

- ✓ les mesures de prévention qui s'inscrivent dans la durée, indépendamment d'un sinistre.
- ✓ les mesures de prévision opérationnelle : c'est l'objet du plan de sauvegarde des biens culturels, véritable plan d'urgence et de gestion de crise.
- ✓ les mesures de retour à la normale.

La protection du patrimoine est un objectif rappelé dans le Plan ORSEC du Code de la Sécurité Intérieure.

Le plan de sauvegarde des biens culturels constitue une priorité du ministère de la culture et de la communication rappelée dans la Directive Nationale d'Orientation 2016-2017.

Le cadre d'action du plan de sauvegarde des biens culturels est celui des premiers moments du traitement d'un sinistre dans un établissement culturel : il consiste donc à établir des priorités d'action sur les biens culturels (œuvres, locaux, ...) pour prévoir les opérations de déplacement ou de protection sur place.

Le plan de sauvegarde des biens culturels doit être réalisé en coopération étroite avec les services de secours et être mis à leur disposition en cas d'intervention.

Il est à différencier du plan « ETARE » (ETAbblissement REpertorié), réalisé éventuellement et au cas par cas par les sapeurs-pompiers et destiné à faciliter leur intervention, mais il le complète logiquement.

Il n'existe pas de modèle « type » de ce document, tant la réflexion, la mise en forme et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde sont propres à chaque établissement et doivent être adaptées à ses spécificités (présence ou non de personnel permanent...), à ses caractéristiques particulières (fonds d'archives ou de bibliothèques, collections de musées, vestiges archéologiques, objets mobiliers et immeubles par destination, décors immeubles...), ainsi qu'aux contraintes des lieux.

Ce plan de sauvegarde constitue l'outil opérationnel qui orientera et facilitera les décisions prises par le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement (ou son représentant) selon leur analyse de la situation du moment.

Ce plan intéressant « l'essentiel » à protéger ou à déplacer en cas de sinistre, il doit être réalisé sans attendre l'achèvement du processus de récolement.

Sa réalisation répond à une démarche de bon sens, qui vise à

- faire une analyse des risques naturels, technologiques ou humains ;
- évaluer les moyens humains susceptibles d'être mobilisés en interne et en externe ;
- repérer les biens ou locaux à protéger, sur la base de l'inventaire des biens et de la connaissance des caractéristiques du ou des bâtiments ;
- définir des priorités de protection et/ou évacuation, en fonction de l'intérêt patrimonial des biens mais aussi de leur difficulté ou non à être évacués ;
- identifier les cheminements et lieux d'évacuation des biens qui peuvent être déplacés ;
- prévoir un lieu ou plusieurs lieux de repli, adaptés à la conservation des biens tant sur le plan de la sûreté que du climat ;
- prévoir un lot de matériel pour la protection ou l'évacuation des biens prioritaires ; la mutualisation des moyens entre établissements est à préconiser (archives départementales, musées, bibliothèques, monuments historiques dans une même commune ou un même département) en particulier pour les lieux de repli et les matériels spécifiques ;
- réaliser un dossier synthétique auquel sont joints les plans légendés et numérotés.

Le dossier synthétique peut utilement comprendre les éléments suivants :

- la liste des intervenants (annuaire de crise), leurs coordonnées et leur rôle, le nom en premier lieu des référents ;
- la liste des personnes à prévenir, en interne et en externe à l'établissement, susceptibles de se déplacer dans l'urgence (y compris les architectes, entreprises et restaurateurs) ;
- le plan d'accès au site et la situation générale sur Google Maps ou l'atlas des patrimoines ;
- les modalités d'accès (localisation des clés, alarmes...) ;
- l'implantation sur plan des biens à évacuer en priorité avec les moyens de les extraire et comment les manipuler (niveaux de priorité avec code couleurs ou autres) ;
- l'implantation sur plan des biens à protéger sur place en fournissant le matériel spécifique aux sapeurs-pompiers ;
- l'implantation sur plan du serveur et des logiciels à sauvegarder ;

- la liste du matériel indispensable pour la préservation des biens ;
- l'état et la localisation des moyens de levage et transport ;
- l'aire de stockage provisoire - transfert ;
- le recensement des abris et dépôts ;
- l'organisation de l'évacuation (en concertation étroite avec les sapeurs-pompiers) ;
- les consignes, fiches et plans.

In ne doit pas contenir trop de textes, sinon à des fins pédagogiques de formation en amont.

L'intervention des secours se déroulera dans deux cadres d'action qui peuvent être combinés :

➤ **dans l'urgence** : protection ou évacuation des biens ou locaux directement concernés par le sinistre ;

➤ **dans une action d'anticipation.**

Il est important que le plan de sauvegarde soit actualisé en permanence en intégrant les biens culturels exposés à l'occasion d'événements particuliers -expositions temporaires par exemple – et les nouvelles acquisitions, de façon à être exploitable à tout moment.

Il est impératif d'assurer la formation des agents permanents de l'établissement ou du personnel relevant du desservant affectataire dans les cathédrales mais également des sapeurs-pompiers (connaissance des outils de décrochage des œuvres, manipulation,...) ; de même, **un exercice de mise en œuvre** (même partielle) du plan permettra de tester cet outil.